

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant
nomination des membres de la Commission centrale de
réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres
subventionnés**

A.Gt 25-01-2007

M.B. 20-03-2007

Modification :

A.Gt 05-09-2013 - M.B. 19-09-2013

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel qu'il a été modifié le 14 novembre 2002, le 8 mai 2003, le 17 juillet 2003, le 3 mars 2004, le 4 mai 2005 et notamment l' article 78 § 1^{er};

Vu la consultation des groupements les plus représentatifs des pouvoirs organisateurs et des groupements du personnel des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés affiliés à une organisation syndicale représentée au Conseil national du Travail;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale et du Ministre de la Fonction publique et des Sports;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission centrale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés ci-après dénommée la Commission centrale de réaffectation :

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les pouvoirs organisateurs :

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Monsieur Léopold BOUVEROUX ; Monsieur Michel COLINET ; Monsieur Frédéric ETIENNE ; Monsieur Pol FRANCOIS ; Monsieur Maurice STASSEN ; Monsieur Guy BOUDRENGHIEN ; Madame Badria EL MARZOUQY ; Monsieur Stéphane VANOIRBECK ; Monsieur Guy DE KEYSER.	Madame Catherine LANGENSCHIED ; Monsieur Gilbert KAYE ; Monsieur Christian DELORY ; Monsieur Jean-Marie JASPARD ; Monsieur Alain LAVIANNE ; Monsieur Paul SIMONS ; Monsieur Jean-Marie GILEN ; Madame Nicole KUHN ; Monsieur Paul MAURISSEN.

- en tant que membres effectifs et suppléants, représentant les organisations représentatives des membres du personnel :



EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Madame Anne-Françoise VANGANSBERGT ; Monsieur Michel AUBRY ; Madame Béatrice LEBORGNE ; Monsieur Christian AREND ; Monsieur Bruno BOUILLEZ ; Madame Bernadette FALCINELLI ; Madame Laurence CHANTRAINE ; Monsieur Bernard DE COMMER ; Monsieur Marc WILLAME.	Monsieur Clément BAUDUIN ; Madame Marianne GLINE ; Madame Juliette TEMMERMAN ; Madame Jacqueline DION ; Madame Florence BALFROID ; Monsieur Bernard DETIMMERMAN ; Madame Sophie DEBUSSCHERE ; Madame Dorothee HINCK ; Madame Françoise WIMLOT.

Modifié par A.Gt 05-09-2013

Article 2. - Mme Annabelle PETIT, directrice à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné est nommée Présidente de la Commission de réaffectation.

Mme Odette Michot, directrice générale adjointe, f.f. à la direction générale des personnels de l'enseignement subventionné est nommée Présidente suppléante de la Commission de réaffectation.

Remplacé par A.Gt 05-09-2013

Article 3. - Le secrétariat est assuré par les Services du Gouvernement.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 5. - La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 25 janvier 2007.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA.

Le Ministre de la Fonction publique et des Sports,

Cl. EERDEKENS